

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0257/PR/INT fixant la Commission de l'Examen d'Officier de Police Judiciaire (O. P.J.) de la F.N.P.

n° 98-0257/PR/INT

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

16 mai 1998

Numéro JO

n° 10 du 31/05/1998

Date du numéro

31 mai 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992

VU la loi n°72/AN/94 du 24 Janvier 1995 portant le statut de la Force Nationale de Police

VU l'arrêté n°95-0960/PR/INT portant réglementation du déroulement des épreuves de l'examen d'O.P.J de la F.N.P

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, chargé de la Décentralisation et du Ministre de la Justice et des Affaires Musulmanes

;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'examen technique d'officier de Police Judiciaire est fixé le 25, 26 et 27 mai 1998.

Article 2

La commission d'examen se compose comme suit

- | | | |
|---|------------|--|
| – Monsieur Abdourahman Cheick Mohamed, Procureur Général | Président | – Monsieur Emile David, Conseiller à la |
| Chambre d'accusation | Membre | – Monsieur Djama Souleiman Ali, Procureur de la République |
| Monsieur Mohamed Ahmed Saïd, Juge d'instruction | » | » |
| Représentant le Chef d'Etat Major Général de la F.N P., | » | – Colonel Mohamed Abdillahi God, |
| Hassan Houssein, Officier de Police Judiciaire | » | » – Commandant Omar |
| Ahmed Orbisso, officier de Police Judiciaire | » | » – Capitaine Ali |
| Idriss Djama, Officier chargé de enquêtes administratives | » | » – Capitaine |
| Sergent-Chef Abdourazak Omar Ibrahim | Secrétaire | » |

Article 3

Le Ministre de la Justice et des Affaires Musulmanes et le Ministre de l'Intérieur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence au Journal Officiel de la République de Djibouti.

P. Le Président de la République, Chef du Gouvernement
Signé P.O le Directeur de Cabinet
Pour Ampliation Conforme
Le Secrétaire Général du Gouvernement Amin Mohamed Robleh